

l'année 1972 sera encore plus désastreuse pour ce qui est de l'exploration minière au Yukon.

Comme cinquième mesure pour saborder l'industrie, M. Vaughan propose des lois discriminatoires en matière de propriété étrangère, par exemple, l'Angleterre pourrait contrôler les mines d'uranium du Canada, mais pas les États-Unis. Nous savons quelle a été la réaction de notre voisin du Sud aux lois adoptées chez nous pour restreindre les investissements américains. Le gouvernement actuel fait face à de sérieuses difficultés dans ses relations avec les États-Unis. Il est inconcevable que les relations canado-américaines aient pu se détériorer si rapidement en si peu de temps. Jamais la confiance des capitalistes américains dans nos ressources minières et extractives n'a été aussi faible. Voilà une des raisons pour lesquelles notre situation économique nous paraît si désespérée au Yukon et pourquoi nous n'attendons pas grand chose de la saison qui vient. Cette industrie présente beaucoup de risques en ce qui concerne les capitaux d'investissement. Au lieu des restrictions proposées dans les bills C-259 et C-287, il faudrait lui accorder des stimulants.

Le sixième point du programme de sabotage de l'industrie de M. Vaughan prévoit la vente aux investisseurs et aux compagnies de l'étranger de permis d'exploration minière en vertu d'un ensemble de règles qui seraient modifiées durant les opérations, pour être rétablies ensuite sous leur forme première, comme dans le cas, par exemple, de la Gulf Oil au lac Woollaston, de la Phillips Petroleum et de l'Atlantic Richfield dans l'Arctique. Nous en avons une bonne preuve dans l'intention du gouvernement d'inclure le pouvoir d'établir des règlements dans le bill C-187. Il correspond tout à fait aux pouvoirs que confèrera la mesure à l'étude ainsi qu'au pouvoir prévu en vertu de la loi sur les terres territoriales pour l'octroi de tous les permis d'exploration du pétrole et du gaz.

Septièmement, le programme imposerait une mesure radicale et contraire à l'économie, mesure qui restreindrait l'écoulement ou la vente de concentrés ou de produits miniers sans que l'industrie puisse dialoguer ou recevoir de préavis. C'est ce que proposait précisément le bill C-187 en conférant au ministre le contrôle absolu sur tout minerai exporté en excédent de 5,000 tonnes, je pense. Je puis me tromper sur ce chiffre. Autrement dit, l'industrie minière n'était plus dirigée par les investisseurs et les actionnaires, mais plutôt par le gouvernement. C'est du dirigisme à l'égard d'une industrie qui a joui dans le passé d'une croissance spectaculaire par suite des libertés et des abattements d'impôt qui lui ont été accordés.

Comme dernière disposition en vue de saboter l'industrie minière, M. Vaughan suggère dans son programme que nous imposions tous les cinq ans une réévaluation de l'impôt sur les gains en capital avec tout ce que cela comporte de répercussions catastrophiques. Les seuls gains, s'il en est, qu'il faudrait exonérer d'impôt sont ceux du prospecteur qui découvre, en premier, une mine. Tout membre de ce comité qui est au courant de la question, ou qui connaît des prospecteurs, n'ignore pas les épreuves que ces derniers endurent le plus souvent durant des années consécutives avant de voir aboutir une partie de leurs efforts.

• (4.10 p.m.)

Non seulement le ministre des Finances, mais son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, soutiennent que la technologie a rendu désuète l'activité des prospecteurs. Je trouve qu'il n'en est pas ainsi et que le prospecteur est toujours le premier à découvrir de nouvelles mines et de nouveaux minéraux. Pourquoi faut-il qu'un Canadien qui entreprend des travaux de prospection durant 20 ou 25 ans—j'en connais plusieurs qui y ont consacré leur avoir et leurs efforts durant de longues et difficiles années—finisse, lorsque la chance lui sourit, par payer un impôt sur le bénéfice qu'il retire de sa participation à une mine en activité?

Comme je viens de le dire, on a découvert 240 mines au cours des cent dernières années. En supposant qu'il y ait eu un nombre égal de prospecteurs qui les aient découvertes, quel avantage le gouvernement retire-t-il les imposait au lieu de les stimuler pour qu'ils découvrent d'autres ressources minières qui feront naître et activer de nouvelles mines dont on tirera plus de profit par l'imposition de la production et du personnel, plutôt que d'imposer chacun des prospecteurs?

La façon dont le gouvernement aborde les problèmes fiscaux présente des aspects qui éloignent les investissements miniers. On peut se demander pourquoi les meilleurs stimulants pour la prospection du pétrole et du gaz naturel au Canada ne sont imputables ni à Ottawa, ni à notre politique fiscale ni à celle des provinces, mais à l'initiative que prend Washington au profit des Américains? Pourquoi les Canadiens ne sont-ils pas enclins à investir pour exploiter leur propre pays, dans l'un des derniers domaines où cette exploitation est bienvenue et, en fait, nécessaire? Pourquoi faut-il que les capitaux qui affluent des États-Unis soient plus importants que les capitaux canadiens? Je soutiens qu'en dépit des nouvelles propositions fiscales contenues dans le bill C-259 les encouragements les plus importants pour la prospection du pétrole et du gaz au Canada proviendront toujours de Washington, et non des provinces ou d'Ottawa, et seront destinés aux Américains.

Lorsque l'ancien ministre des Communications a démissionné du cabinet fédéral, il a immédiatement exprimé son mécontentement au sujet des politiques économiques actuelles. Une des raisons principales de son mécontentement était que la mauvaise gestion canadienne de nos ressources naturelles et le régime fiscal apparemment favorable en vertu duquel fonctionnent les sociétés extractives jouaient contre nous. En fait, les sociétés extractives, comme l'industrie canadienne du pétrole et du gaz, sont sérieusement handicapées au Canada par les lois fiscales actuelles. Je ne puis souscrire à la position qu'ont adoptée les députés du NPD. Elle reflète tout simplement de l'ignorance ou un manque de connaissance de la question, et je le dis avec déférence. Les lois fiscales américaines facilitent l'exploitation au Canada des sociétés d'appartenance étrangère et elles sont également une des raisons principales pour lesquelles une grande partie de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz appartient à des sociétés américaines.